

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Commission des finances publiques

Rapport

Étude de la politique budgétaire du gouvernement et de
l'évolution des finances publiques

Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2021

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n ° 182-20211209

2021

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MARDI 7 DÉCEMBRE 2021	1
---------------------------------------	---

AUDITION	1
----------------	---

ANNEXE

I. Procès-verbal de la séance du 2 décembre 2021

Séance du mardi 7 décembre 2021

Mandat : Étude de la politique budgétaire du gouvernement et de l'évolution des finances publiques (Décision de la Commission le 2 décembre 2021)

Membres présents :

- M. Simard (Montmorency), président
- M. Asselin (Vanier-Les Rivières)
- M. Chassin (Saint-Jérôme)
- M. Émond (Richelieu)
- M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M^{me} Ghazal (Mercier), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de finances
- M. Girard (Lac-Saint-Jean) en remplacement de M. Skeete (Sainte-Rose)
- M. Leitão (Robert-Baldwin), porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances publiques
- M. Ouellet (René-Lévesque), porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de finances
- M. Reid (Beauharnois)

Autre député présent :

- M. Girard (Groulx), ministre des Finances

La Commission se réunit à la salle Marie-Claire-Kirkland de l'hôtel du Parlement.

À 19 h 37, M. Simard (Montmorency) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M. Girard (Lac-Saint-Jean) de remplacer M. Skeete (Sainte-Rose).

AUDITION

La Commission entend le Ministre des Finances.

À 21 h 06, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Stéphanie Pinault-Reid

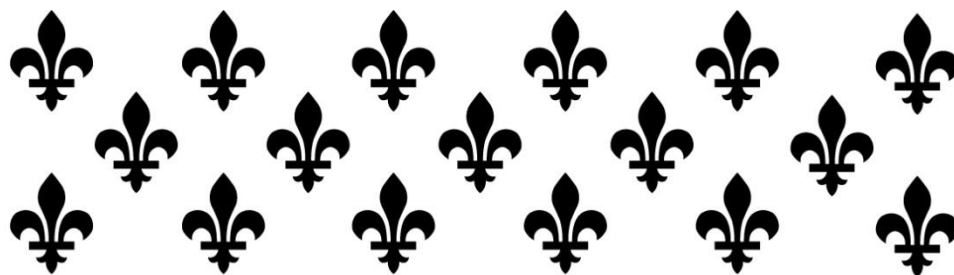
Jean-François Simard

SPR/cv

Québec, le 7 décembre 2021

ANNEXE I

Procès-verbal de la séance du 2 décembre 2021



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Commission des finances publiques

Procès-verbal

de la séance de travail du 2 décembre 2021

Organiser les travaux de la commission suite à la prorogation et procéder à l'organisation du mandat prévu à l'article 292 du Règlement concernant l'étude de la politique budgétaire du gouvernement et l'évolution des finances publiques

Séance de travail du jeudi 2 décembre 2021

Objet : Organiser les travaux de la commission suite à la prorogation et procéder à l'organisation du mandat prévu à l'article 292 du Règlement concernant l'étude de la politique budgétaire du gouvernement et l'évolution des finances publiques

Membres présents :

M. Simard (Montmorency), président

M. Chassin (Saint-Jérôme)

M. Émond (Richelieu)

M^{me} Foster (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)

M^{me} Ghazal (Mercier)

M. Leitão (Robert-Baldwin)

M. Ouellet (René-Lévesque)

M. Reid (Beauharnois)

M. Skeete (Sainte-Rose)

Autres personnes présentes :

M. Félix Bélanger, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M. Guillaume Boivin, attaché politique - chercheur, Service de recherche, Québec solidaire

M^{me} Mélissa Huot-Gallien, attachée politique, Cabinet du leader parlementaire de l'opposition officielle

M. Jean-Frédéric Moreau, attaché politique, Cabinet du leader parlementaire du gouvernement

M. Frédérik Pesenti, attaché politique, Service de recherche, Coalition avenir Québec

M. Étienne Richer, attaché politique-chercheur, Service de recherche, Parti québécois

M. Marc-Antoine Rioux, chercheur, Service de recherche et des communications, Parti libéral du Québec

La Commission se réunit à la salle Marie-Claire-Kirkland de l'hôtel du Parlement.

À 14 h 17, M. Simard (Montmorency) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Huot-Gallien ainsi qu'à MM. Boivin, Moreau, Pesenti, Richer et Rioux d'assister à la séance.

1. Organiser les travaux de la commission suite à la prorogation

1.1. Mot de la présidence

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail et dit quelques mots sur les effets de la prorogation.

1.2. Motion pour les frais de repas

M. le président indique que les frais liés aux repas pris lors des séances de travail et des réunions du comité directeur doivent être approuvés par la Commission.

M. Simard (Montmorency) propose la motion suivante :

QUE les repas pris à l'occasion des réunions du comité directeur et des séances de travail soient payés à même le budget de la Commission.

La motion est adoptée.

2. Organisation du mandat prévu à l'article 292 du Règlement de l'Assemblée nationale

M. Ouellet (René-Lévesque) présente l'objet de la demande concernant le mandat prévu à l'article 292 du Règlement.

M. Ouellet (René-Lévesque) propose la motion suivante :

QUE la Commission des finances publiques, dans le cadre du mandat réglementaire prévu à l'article 292 du Règlement, entende le ministre des Finances;

QUE l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 120 minutes partagées ainsi : 33 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 42 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 22 minutes 10 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 22 minutes 10 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QU'il y ait la possibilité qu'un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement puisse voter par procuration pour l'ensemble des membres de son groupe parlementaire;

S'il y a lieu, des remplacements de membres seront autorisés pour l'ensemble des groupes parlementaires qui le réclame;

QU'il n'y ait pas de remarques finales;

QUE le comité directeur détermine la date et l'heure de cette audition.

Un débat s'engage.

Avec le consentement de la Commission, M. Reid (Beauharnois) propose la motion suivante :

QUE la Commission des finances publiques, dans le cadre du mandat réglementaire prévu à l'article 292 du Règlement, entende le ministre des Finances le 9 décembre 2021, après les affaires courantes;

QUE l'échange entre les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 90 minutes partagées ainsi : 45 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 30 minutes pour l'opposition officielle, 7 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 7 minutes 30 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QU'il n'y ait pas de remarques finales.

Il est convenu d'étudier simultanément les deux motions proposées.

Un débat s'engage.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

Avec le consentement de la Commission, M. Ouellet (René-Lévesque) retire sa motion.

Avec le consentement de la Commission, M. Reid (Beauharnois) retire sa motion.

M. Reid (Beauharnois) propose la motion suivante :

QUE la Commission des finances publiques, dans le cadre du mandat réglementaire prévu à l'article 292 du Règlement, entende le ministre des Finances le 7 décembre 2021, à 19 h 30;

QUE l'échange entre les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 90 minutes partagées ainsi : 25 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 30 minutes pour l'opposition officielle, 17 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 17 minutes 30 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QU'il n'y ait pas de remarques préliminaires et finales.

La motion est adoptée.

À 14 h 47, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures, où elle poursuivra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Stéphanie Pinault-Reid

Jean-François Simard

SPR/cv

Québec, le 2 décembre 2021